

## Formation en cursus partiel

Les personnes titulaires d'un diplôme listé ci-dessous, peuvent demander à réaliser la formation en cursus partiel.

- DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture)
- DEA (Diplôme d'Etat d'Ambulancier)
- DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale) ou MCAD (Mention Complémentaire Aide à Domicile)
- DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)
- DEAMP (Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique)
- TPAVF (Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles)
- Bac pro ASSP (Accompagnement, Soins, Service à la Personne)
- Bac pro SAPAT (Services aux Personnes et aux Territoires)

Celle-ci est organisée en fonction de chaque situation individuelle selon le tableau ci-dessous.

	U 1	U 2	U 3	U 4	U 5	U 6	U 7	U 8	TOTAL	
DEAP	8 s		13 s						<b>21 semaines</b>	
DEA	8 s		13 s			3 s		1 s	<b>25 semaines</b>	
DEAVS/MCAD DEAES		6 s	13 s			3 s		1 s	<b>23 semaines</b>	
DEAMP		6 s	13 s			3 s			<b>22 semaines</b>	
TPAVF		6 s	13 s			3 s	1 s	1 s	<b>24 semaines</b>	
VAE	Nombre d'unité en fonction de la décision du jury									
	M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	M 7	M 8	Stage	TOTAL
BAC ASSP		2 s	5 s		2 s				12 s	<b>21 semaines</b>
BAC SAPAT		2 s	5 s		2 s	1 s			14 s	<b>24 semaines</b>

Les personnes intéressées doivent formuler une demande écrite à la Directrice de l'IFAS en indiquant :

- Le diplôme ou titre obtenu, joindre la copie du diplôme ou titre,
- La prise en charge du financement obtenu ou en cours sauf pour les Bac pro ASSP/SAPAT.

L'acceptation en cursus partiel sera décidée par l'IFAS au regard au regard des places disponibles :

- 13 places Bac pro ASSP/SAPAT : financement par le conseil région Grand-Est,
- 8 places d'autres diplômes : financement par un organisme de formation, employeur/OPCO, promotion professionnelle.